



Communiqué de presse

Luc Belot
Député de Maine-et-Loire



Mercredi 21 Mai 2014

Négociations du traité transatlantique : Luc Belot appelle à lever les barrières douanières sur les exportations de pommes et poires aux Etats-Unis.

Depuis plus d'un an, l'Europe et les États-Unis négocient un traité transatlantique de libre-échange. L'Europe ne peut pas rester en dehors des traités commerciaux qui prolifèrent partout dans le monde, au risque d'être exclue. Ce traité est un enjeu majeur pour la France : il permettra l'ouverture de nouveaux marchés pour les entreprises françaises, et une stimulation de la croissance économique et du pouvoir d'achat. Le Maine-et-Loire est particulièrement concerné puisque ce traité permettrait aux producteurs de pommes et de poires de s'exporter aux États-Unis.

Des négociations qui préservent les droits des européens

A quelques jours des élections européennes, le traité transatlantique devient un outil de polémique. Pourtant, les négociations n'en sont qu'à leurs prémices. Karel de Gucht, commissaire au Commerce, mandaté pour négocier avec les États-Unis, n'a pas carte blanche : les choix européens en matière d'OGM, de clonage, de santé, le principe de précaution, le droit des travailleurs, la défense de la propriété intellectuelle... autant de champs qui sont exclus des négociations. Les députés socialistes ont d'ailleurs contribué à améliorer ce mandat de négociation, en faisant valoir notamment, l'exception culturelle française au niveau européen. Les négociations commerciales entre l'Union européenne et les États-Unis n'aboutiront pas à l'imposition des normes américaines en Europe.

Par ailleurs les citoyens européens légifèreront sur ce traité : une fois conclu, l'accord devra être approuvé à l'unanimité par le Conseil des chefs d'Etats et de gouvernement ; puis à la majorité par le Parlement européen, et enfin par chacun des Parlements nationaux des 28 Etats membres.

En tant que membre du groupe socialiste, Luc Belot sera particulièrement attentif à un certain nombre de points, notamment au rejet de l'arbitrage comme mode de règlement des différends entre les investisseurs et les Etats, système tendant à privilégier les multinationales au détriment des politiques publiques.

La négociation est lancée, et les lignes rouges sont placées, le Parlement aura bien le dernier mot.

En Maine-et-Loire : un enjeu pour la filière des producteurs de pommes et de poires

Un des objectifs du traité transatlantique est de réduire progressivement les droits de douane et d'atténuer les barrières non-tarifaires injustifiées (standards, certifications...) qui pénalisent l'entrée de nos biens et de nos services sur le marché américain.

C'est le cas pour les producteurs de pommes ou de poires, nombreux en Maine-et-Loire, qui doivent aujourd'hui déposer un dossier soumis à une évaluation de risque, procédure lourde, couteuse et longue (parfois

plus de 10 ans). Or ils pourraient être dispensés de cette procédure grâce à la reconnaissance d'une équivalence entre les systèmes phytosanitaires américain et européen, qui assurent déjà aujourd'hui le même degré de sécurité sanitaire. Il s'agit donc ici d'une simplification administrative, sans aucune conséquence sur la qualité même des produits proposés, mais avec un impact commercial très intéressant.

« Les négociations pour le traité transatlantique sont en cours et j'y serai personnellement très attentif. L'enjeu pour notre territoire est important : il faut lever les barrières douanières sur nos exportations de pommes et de poires aux Etats-Unis. » Luc Belot

Permanence parlementaire - 15 rue Voltaire - BP 55116 - 49051 ANGERS cedex 2 - 02 41 87 95 95 - Fax 02 41 87 16 09

126 rue de l'Université - 75007 Paris - 01 40 63 68 70 - Fax 01 40 63 53 93

www.lucbelot.net

lbelot@assemblee-nationale.fr



www.facebook.com/belot.luc



[@LucBELOT](https://twitter.com/LucBELOT)